

Les ruptures familiales sont un problème public majeur !

TRIBUNE. Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance, a introduit, le 13 octobre 2023, un colloque à l'Assemblée Nationale sur le thème « prendre soin du couple pour mieux protéger l'enfant ». Dans une tribune collective, 550 professionnels de la relation conjugale défendent la mise en place d'une politique publique en ce sens.

JDD - Tribune collective 19/11/2023 à 13:31

Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance © Marc Charuel

Le 14 septembre 2022, le Conseil des ministres annonçait une intention forte : renforcer la prévention des conflits intrafamiliaux et des ruptures des liens familiaux et le 13 octobre dernier, Charlotte Caubel a introduit un colloque à l'Assemblée Nationale sur le thème : prendre soin du couple pour mieux protéger l'enfant.

Si l'État exprime une telle préoccupation, c'est avant tout parce qu'aujourd'hui, au-delà des souffrances engendrées, les séparations ou l'isolement d'un parent sont souvent synonymes d'appauvrissement : 29 % des enfants vivant dans des familles monoparentales se trouvent sous le seuil de pauvreté contre 13 % des enfants vivant avec leurs deux parents. Plus l'enfant est jeune lors de la séparation, plus le risque de pauvreté s'accroît.

Les centaines de milliers de ruptures chaque année deviennent un sujet de santé publique

Bien qu'il s'agisse du domaine privé, les centaines de milliers de ruptures chaque année deviennent un sujet de santé publique en raison de leur volume ! De nombreuses études l'ont démontré : la vie familiale et ses dynamiques relationnelles sont en effet de puissants déterminants de santé, au même titre que l'environnement ou l'alimentation.

La détresse des 380 000 mineurs concernés chaque année par les 425 000 séparations parentales semble peu explorée, rarement relayée, souvent minorée. Un quart d'entre eux perdra pourtant le contact régulier avec au moins un de ses parents ou ne le connaîtra jamais. Cette souffrance se révèle

dans les trajectoires scolaires : le risque de redoublement est deux fois plus élevé chez les enfants de familles monoparentales. Ceux-ci ont deux fois moins de chances d'être diplômés du secondaire. Les probabilités d'obtenir un diplôme bac + 5 chutent de 45 % à 25 % pour les enfants de parents séparés. Ces disparités se dévoilent aussi dans des troubles psychosomatiques confiés en consultation de pédopsychiatrie : le stress familial peut augmenter significativement la vulnérabilité d'un enfant aux maladies.

Sans bénéficier d'une étude exhaustive, il est à noter que l'impact des ruptures conjugales peut aussi se retrouver dans le domaine judiciaire : le ministère de la Justice a indiqué à l'AFP que 60 % des mineurs présentés à la justice dans le cadre des violences urbaines de l'été 2023, vivaient en famille monoparentale.

L'État s'investit déjà dans les questions de couple, à différents degrés : répression des violences conjugales, intervention sociale en cas de conflits de haute intensité entraînant des maltraitances infantiles, encouragement et financement de la médiation familiale après une décision de séparation. Pourquoi ne pas aller au bout de la logique de prévention ? Parler de ruptures conjugales, c'est bien parler d'inégalités, d'injustices et de politiques publiques à améliorer. Comment imaginer une vie d'enfant harmonieuse et sécurisée quand tout, du logement aux relations sociales, semble fragilisé et menacé ?

Le Danemark observe une baisse de 17 % des séparations

La réponse publique demeurera incomplète tant que l'action sociale se limitera à contenir les effets sans se préoccuper également de prévention. Il est, à cet égard, nécessaire de porter un regard responsable sur l'angle mort de la conjugalité et d'agir en amont, par des mesures se préoccupant de la précarité des liens conjugaux.

Comme en santé, il faut investir dans la prévention des ruptures et dans l'accompagnement des conflits ordinaires. Le Danemark l'a compris depuis longtemps, encourageant avec succès les consultations conjugales et l'accompagnement des couples dans 2/3 de ses communes, et observant depuis la mise en place de ce programme une baisse de 17 % des séparations. Deux mesures simples et peu coûteuses pourraient être déployées. D'abord, il importe de communiquer auprès des couples et des familles sur l'utilité et les bénéfices du conseil conjugal, notamment aux moments clefs de fragilisation familiale : arrivée du premier enfant, adolescence, deuil ou

maladie, déménagement, chômage.... Il faut alors sensibiliser à l'utilité du recours à un professionnel formé selon les normes reconnues.

Il importe, ensuite, de soutenir les consultations de conseil conjugal et familial afin de proposer aux couples en difficulté une aide et un espace d'élaboration sur leur vie de couple. Pour court-circuiter l'autoroute qui conduit sans appel du conflit à la rupture, le conseil conjugal est efficace, son impact social est mesuré. Une étude prouve que les trois-quarts des séparations qui seraient survenues compte tenu de la situation du couple au moment du premier entretien ont été évités.

De ces mesures résultent, par ailleurs, des économies considérables en termes de dépenses publiques. Les coûts pour les pouvoirs publics (logement, prestations sociales, etc.), engendrés par une séparation, s'évaluent en moyenne à 24 000 € sur 5 ans. Une action de prévention en amont entraînerait, selon le niveau de revenu du foyer, une économie directe sur 5 ans de 5 € à 11 €, pour 1 € investi.

Il est donc raisonnable de penser que les quelques millions d'euros qui seraient dévolus à l'accompagnement de la conjugalité en prévention, éviteraient bien des souffrances et protégeraient les membres les plus vulnérables de la famille, les enfants et les femmes, de la pauvreté voire de violences intrafamiliales.

(suit la liste des 550 signataires)